Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 19/05/2026
ID : 085-258502962-20260512-D060_BUR120526-DE

D060-BUR120526

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 10 heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON
Excusés : MM. Yoann GRALL, Yannick SOULARD
Date de convocation : 30 avril 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Modification unilatérale des marchés publics de fournitures courantes et services incluant des prestations de transport (substitution de l'indice gazole)

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D016-COS030326 du 03 mars 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D015-COS030326 du 03 mars 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu des marchés publics de fournitures courantes et services incluant des prestations de transport et dont la clause de révision fait référence à l'indice gazole « 1870 » publié sur le site du Moniteur (lequel rapporte l'indice 001764283 publié par l'INSEE).

La liste des marchés concernés est la suivante :

Marché	Lot/MS	Libellé abrégé	Titulaire
2021-M179	LOT01	Cogénération TO2	VALOTECH
2021-M179	LOT02	Cogénération TO2	VALOTECH
2021-M179	LOT03	Cogénération TO2	VALOTECH
2022-M006	LOT01	Exploit transferts Guérinière, Monts et Givrand	GRANDJOUAN
2022-M006	LOT02	Exploit transferts Foussais, Mouzeuil et Angles	BATI RECYCLAGE
2022-M006	LOT03	Exploit transferts St Prouant, Boissière	BRANGEON ENVIRON.
2022-M175		Exploit ISDND	BATI RECYCLAGE
2022-M215	LOT01	Amiante nord-ouest et Boulogne	ONCIDIS
2022-M215	LOT02	Amiante sud et Yeu	ORTEC
2022-M215	LOT03	Amiante nord-est et La Roche sur Yon	ORTEC
2022-M248		Refus de tri	COVALOR/SECHE / ALCEA
2022-M293		Marche export OMR	SECHE ECO INDUSTRIES
2023-M002	LOT01	Transport de déchets ménagers	DUFEU
2023-M002	LOT03	Transport biodéchets - Transfert Guérinière	BATI RECYCLAGE
2023-M002	LOT05	Transport biodéchets - Transfert Mouzeuil	BATI RECYCLAGE
2023-M002	LOT06	Transport biodéchets - La Roche Agglomération	BATI RECYCLAGE
2023-M336	LOT03 MS1	Gestion et traitement des effluents souillés	OVIVE
2023-M336	LOT03 MS4	Gestion et traitement des effluents souillés	OVIVE
2023-M336	LOT03 MS5	Gestion et traitement des effluents souillés	OVIVE
2023-M389	LOT01	Transport compost Vendée	SEDE ENVIRONNEMENT
2024-M010	LOT01	Exploitation ile Yeu	SUEZ
2024-M010	LOT02	Transport maritime Ile d'Yeu	SUEZ
2024-M200	LOT01	Cartons-ferrailles-ultimes nord-ouest	BATI RECYCLAGE
2024-M200	LOT02	Cartons-ferrailles-ultimes centre	BRANGEON TRANSPORT
2024-M200	LOT03	Cartons-ferrailles-ultimes sud-ouest	BRANGEON TRANSPORT
2024-M200	LOT04	Cartons-ferrailles-ultimes sud	BATI RECYCLAGE
2024-M200	LOT05	Cartons-ferrailles-ultimes nord est	BRANGEON TRANSPORT
2024-M200	LOT07	Cartons centre	BATI RECYCLAGE
2024-M201	LOT01	Déchets verts nord-ouest	LOCA RECUPER
2024-M201	LOT02	Déchets verts sud-ouest	VALDEFIS
2024-M469		Curage et nettoyage des lagunes	SECHE ECO SERVICES
2024-M541	LOT01	Palettes	BATI RECYCLAGE

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 19/05/2026
ID : 085-258502962-20260512-D060_BUR120526-DE

Marché	Lot/MS	Libellé abrégé	Titulaire
2024-M541	LOT02	Plastiques souples nord-ouest	BATI RECYCLAGE
2024-M541	LOT03	Plastiques souples centre	BATI RECYCLAGE
2024-M541	LOT04	Plastiques souples sud-ouest	BATI RECYCLAGE
2024-M541	LOT05	Plastiques souples sud	BATI RECYCLAGE
2024-M541	LOT06	Plastiques souples nord-est	BATI RECYCLAGE
2024-M704		Biodéchets les sables	BATI RECYCLAGE
2025-M070	LOT02	Logistiques gobelets	TRAIT D'UNION
2025-M161	LOT01	Déchets verts centre	VALDEFIS
2025-M161	LOT02	Déchets verts sud	VALDEFIS
2025-M161	LOT03	Déchets verts est et nord est	VALDEFIS
2025-M162	LOT01	Déchets dangereux (hors Eco DDS)	ORTEC
2025-M162	LOT02	Nettoyage et entretien équipements déchèteries	ORTEC
2025-M343	LOT01	Groupement commande composteurs bois	GARDIGAME
2025-M343	LOT02	Groupement commande composteur collectif	COCICO

Monsieur le Président précise que la publication de cette série est arrêtée au mois de décembre 2025 et qu'il convient de procéder à la substitution de cet indice. Le Moniteur propose à cet effet l'indice gazole « 07221 FM » (lequel rapporte l'indice 011816634 publié par l'INSEE). Il ajoute que le Moniteur a procédé au raccordement de cette nouvelle série avec la précédente, ce qui permet une simple substitution dans les formules de révision des marchés, sans impact sur les coefficients déjà calculés.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de la présente modification unilatérale de marchés publics :

Considérant les clauses initiales de certains marchés publics de fournitures courantes et services incluant des prestations de transport, qui prévoient une révision de prix basée notamment sur l'indice gazole « 1870 » du Moniteur et la proposition de substitution par l'indice « 07221 FM » du Moniteur.

Considérant que l'article L.6 du Code de la Commande Publique stipule en son 4° que « L'autorité contractante peut modifier unilatéralement le contrat dans les conditions prévues par le présent code, sans en bouleverser l'équilibre. Le cocontractant a droit à une indemnisation, sous réserve des stipulations du contrat. »

Considérant que l'article L.2194-2 du même code stipule que « Lorsque l'acheteur apporte unilatéralement une modification à un contrat administratif soumis au présent livre, le cocontractant a droit au maintien de l'équilibre financier du contrat, conformément aux dispositions du 4° de l'article L.6. »

Considérant que la substitution proposée est nécessaire pour la poursuite de l'exécution de ces marchés publics et ne bouleverse pas leur équilibre financier.

Considérant que Trivalis a proposé par mél aux entreprises concernés cette substitution et recueilli de la même manière leur assentiment.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau, en application de l'article L.6 du code de la commande publique, d'autoriser la modification unilatérale de ces marchés publics de fournitures courantes et services incluant des prestations de transport, pour procéder à la substitution de l'indice gazole « 1870 » du Moniteur par l'indice « 07221 FM » du Moniteur sur les clauses de révision.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver la modification unilatérale de ces marchés publics de fournitures courantes et services incluant des prestations de transport pour procéder à la substitution de l'indice gazole 1870 du Moniteur par l'indice « 07221 FM » du Moniteur sur les clauses de révision,

Autoriser le Président à notifier les modifications unilatérales des marchés publics susmentionnés à chaque titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 19/05/2026
ID : 085-258502962-20260512-D060_BUR120526-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve la modification unilatérale de ces marchés publics de fournitures courantes et services incluant des prestations de transport pour procéder à la substitution de l'indice gazole 1870 du Moniteur par l'indice « 07221 FM » du Moniteur sur les clauses de révision,

Autorise le Président à notifier les modifications unilatérales des marchés publics susmentionnés à chaque titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
18 mai 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
18 mai 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).